

DELIBERATIONS

L'an deux mil treize, le treize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mr DESMARD Olivier, Mme ROUGET Nathalie, Mme PICARD Sylvie, Mr OYON Jean-Louis, Mlle BLASZCZYK Josiane, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLOT Séverine et Mr MILLEROT Emmanuel

Etaient absents excusés : Mr BISSONNIER Dominique (procuration à Mr DAIGNOT), Mr JEANDAUX Christophe et Mme BOILEAU Patricia (procuration à Mr GAUTHERON)

Etaient absente non excusée : Mme BOUAOUIT Geneviève

Secrétaire de séance : Mr DAIGNOT Bernard

La séance a été publique.

* * * * *

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont adoptés à l'unanimité.

2013/0215 ELODIE

Le Maire fait le point du dossier ELODIE, de l'évolution duquel on peut retenir les points suivants :

- L'Etat a baissé significativement, au niveau national, sa dotation au FNADT, ce qui se traduit par une réduction de plusieurs centaines de milliers d'euros pour le seul Pays Nevers Sud Nivernais, qui devra répercuter cette baisse sur le montant de sa subvention accordée à la CCSN pour la salle événementielle (mais la partie financée par la Commune de Sougy n'est pas concernée). Des discussions sont en cours avec la région Bourgogne et la Préfecture pour trouver une solution sur d'autres lignes budgétaires.

- Un nouveau budget annuel de fonctionnement de l'Association future qui animera ELODIE a été établi, en fonction des concours prévus de la Région et du Conseil Général, en concertation avec le Pays Nevers Sud Nivernais et la CCSN. Il s'équilibre à 65 000 € et prévoit un concours financier de la Commune de 8 000 €.

- La participation accordée sur la réserve parlementaire de M. le Député Christian PAUL (4 000 €) a été définitivement enregistrée au Ministère de l'Intérieur.

- Le dossier à présenter au sénateur G. GORCE pour une participation sur sa réserve parlementaire en 2014 est en préparation à la CCSN.

- Le Cabinet RACINE a préparé le mémoire en réplique à la deuxième requête du deuxième avocat contre le permis de construire initial (évoquée au dernier Conseil), dont le projet parviendra en Mairie dans quelques jours ; il mettra bien sûr en avant d'une part la modification du PLU déjà délibérée et d'autre part le permis de construire modificatif accordé.

- Une nouvelle requête au Tribunal Administratif a été déposée par le cabinet MOUCHEL qui attaque cette fois le transfert du permis de construire initial au bénéfice de la

Commune de Sougy. Le Maire transmettra le dossier au cabinet RACINE qui préparera un nouveau mémoire en réplique pour le Tribunal Administratif. A priori, cette nouvelle attaque, purement administrative, est une nouvelle manœuvre dilatoire mais devrait être sans grande influence sur l'instruction du dossier par le Tribunal Administratif.

- Les arrêtés d'approbation des deux permis de construire et l'arrêté de transfert, qui étaient affichés en Mairie, ont été "arrachés" ... et réaffichés aussitôt par le secrétariat de Mairie ! C'est une manière un peu indélicate de manifester son opposition au projet ...

- La copie du permis modificatif a été retirée par les opposants au projet le 8 novembre : à suivre...

- Bernard HEUDIER a saisi, par courrier, d'une part la Préfète de la Nièvre, d'autre part le député Christian PAUL, afin de leur demander d'intervenir pour bloquer le projet ELODIE : ces démarches, particulièrement malvenues, sont bien sûr restées sans suite.

Bernard HEUDIER a également demandé au Président de la Communauté de Communes d'intervenir dans l'enquête publique de modification du PLU..., qui lui a répondu bien évidemment que, outre le fait que celle-ci était terminée, il n'avait aucune compétence sur ce sujet, qui relève exclusivement de la Commune...

- Le nouveau permis a bien sûr été affiché sur le terrain

- L'ouverture des plis (12 novembre) des entreprises et l'analyse des offres (26 novembre) après la 2^{ème} consultation fait apparaître un montant des travaux d'environ 1010 K€ (pour une estimation de 1,008) qui est donc totalement compatible avec le plan de financement. La réponse des entreprises, aux dernières précisions techniques et financières demandées est attendue pour la deuxième quinzaine de décembre. Une réunion d'analyse définitive des offres et d'attribution des marchés est programmée le 08/01/14, pour une signature des marchés fin janvier et un démarrage des travaux en février 2014.

- En temps, l'administration fiscale nous a déjà envoyé les formulaires nécessaires à la taxation du futur bâtiment...

2013/0216 TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

- Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'organisation et du financement des nouveaux rythmes scolaires et des Temps d'Activité Périscolaires (TAP).

- Les cinq groupes d'élèves (organisés autour de trois types de répartition des six activités proposées) fonctionnent de façon satisfaisante : les enfants, comme les parents et les animateurs, se déclarent globalement satisfaits (la fréquentation reste très élevée : 98 %, très au-dessus de la moyenne nationale).

- Une réunion avec tous les intervenants est prévue le 17 décembre pour identifier les ajustements nécessaires (notamment réorganiser les groupes pour les rendre plus homogènes en termes d'âges) et proposer l'introduction éventuelle d'une ou deux activités nouvelles.

2013/0217 ROYAL RABAT

Deux candidats à la reprise de l'exploitation du Royal Rabat sont toujours intéressés, mais ont attendu le deuxième bilan du restaurant clôturé au 30/06/2013, qui n'a été disponible que très récemment. De son côté Mr ISTEMBOULI a baissé significativement le prix demandé pour la reprise de son matériel.

Le Maire a confirmé de son côté l'engagement de reprise par la Commune de certains

matériels fixes (bar et son environnement, climatisation, hotte ...), sous réserve que le nouvel exploitant en ait l'usage et accepte la revalorisation correspondante au loyer.

2013/0218 TICKETS CANTINE

Le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal le 31 octobre 2013 et confirme aux Conseillers que, après avoir pris avis auprès de la Préfecture, le Conseil Municipal peut librement fixer le prix du ticket de cantine, et qu'aucun texte ne règlemente la décision.

Par ailleurs, les contacts pris auprès de quelques parents montrent que, d'une part, les parents sont demandeurs d'une amélioration de la qualité et de la variété des repas, de la fraîcheur et de la préparation des produits ; mais que, d'autre part, il est difficile d'appliquer une augmentation trop forte du ticket de cantine, surtout pour les familles un peu nombreuses.

Le prix du repas vendu par la cuisine de St-Léger-des-Vignes sera de 3,40 € au lieu de 2,80 € (prix Sogirest).

Le prix facturé actuellement aux parents est de 3,00 €/ticket (dont 0,20 € pour payer le fonctionnement de la cantine : matériel, entretien des locaux, produits ménagers, assurance, chauffage, ...)

Après discussion, le Conseil décide

- de désormais prendre en charge les frais de fonctionnement de la cantine
- de demander au CCAS de la Commune de prendre en charge une participation de 0,20 € sur chaque ticket de cantine, qui serait alors imputée sur son budget annuel
- de facturer dès le 01^{er} janvier 2014 le ticket de cantine à 3,20 €

Par ailleurs, le Conseil confirme son accord pour que les repas soient approvisionnés chaque jour depuis St-Léger-des-Vignes par un cantonnier avec le véhicule communal, dans un caisson spécialement aménagé pour assurer la liaison froide, avant réchauffage dans la cuisine de la cantine comme actuellement (le personnel communal ou l'un des élus assurant le service en cas de problème ponctuel).

Il autorise le Maire ou la 4^{ème} Adjointe, N. Rouget, à signer le contrat correspondant.

2013/0219 CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Vu les dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes, syndicats et établissements publics locaux,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à Mr BOSSU, receveur percepteur de la Trésorerie de Decize, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16/12/1983 au taux de 100 %, ainsi que l'indemnité de budget prévue par l'arrêté du 16/09/1983 (le cas échéant).

2013/0220 TAXE ASSAINISSEMENT

- Mr et Mme De SOUSA : suite à un dysfonctionnement de leur compteur complémentaire les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer la règle en vigueur appliquée lors des fuites, soit la consommation moyenne du foyer des 3 dernières années, soit 16 m³ (relevé 2013 : 58 m³).

- Mr LARMIGNAT et Mme FECHE : utilisation puits : les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer la règle en vigueur appliquée lors de l'utilisation d'un puits, soit la consommation moyenne annuelle de l'ensemble des foyers, soit 76 m³ pour 2013 (relevé : 25 m³).

2013/0221 DETR 2014

Le Conseil décide de reconduire 2 des 3 dossiers déjà présentés en 2013 pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), il souhaite par contre rajouter un troisième dossier, celui des travaux de modernisation de l'assainissement pluvial de l'entrée du bourg et de la création d'un espace piétons sécurisé (devis de l'entreprise Gauche de 33 000 € HT).

Le Conseil Municipal affecte à ces 3 dossiers l'ordre de priorité suivant :

- 1- Alimentation en électricité du bâtiment ELODIE
- 2- Travaux d'aménagement à l'entrée du Bourg
- 3- Renforcement de la protection incendie du bâtiment ELODIE

2013/0222 SCI LE BOURG

- Le Maire fait part au Conseil du courrier reçu le 14 décembre du notaire de la SCI le Bourg – Me FRANCOIS – qui propose à la Commune de lui céder les actifs fonciers et immobiliers situés Place du Marronnier pour une somme « net vendeur » de 51 000 €. Cette proposition fait suite à une réunion tenue en Mairie le 22/11/2013 avec Mr VANDERSCHULDEN, lors de laquelle autorisation avait été donnée à la Commune de défricher le jardin sans attendre, afin de pouvoir faire une estimation des travaux d'aménagement.

- L'équipe de cantonniers/ paysagers de la CCSN a fait un projet d'aménagement d'un futur square de Centre Bourg que le Maire présente au Conseil : coin "jardin public" avec bancs et tables, aménagement circulaire autour du vieux pommier, aire de jeux, petit bassin en aval du lavoir, passerelle d'accès et/ou escaliers derrière le puits, fresque sur le mur de la Salle Récréative, plantation de quelques beaux arbres d'ornement, pelouses, parking devant la boulangerie, réhabilitation du vieux mur de pierres, ...

Les travaux sont estimés en première approche à 15 000 € (hors aire de jeux).

- Dès que la SCI le Bourg disposera de la clef permettant l'accès au logement, le Maire reprendra contact avec le service des Domaines, ainsi qu'avec une agence immobilière, pour avoir une estimation de la valeur des actifs et préparer la discussion avec le notaire de la SCI

- Dans l'immédiat, l'ensemble des coûts évoqués ci-dessus (achat et travaux d'aménagement) seront inclus dans une décision modificative du budget 2013. Par contre les travaux de réhabilitation du logement (ou peut-être des logements si on peut créer un studio dans la dépendance) feront l'objet d'un dossier pour obtenir les aides financières (Conseil

Général et Région Bourgogne) habituellement dédiées aux logements sociaux ; ce dossier et son plan de financement feront l'objet d'une inscription au budget 2014 de la Commune.

- Le Conseil se félicite de l'aboutissement probable des discussions conduites depuis plusieurs années avec la SCI le Bourg, valide les options et travaux proposés, et mandate le Maire pour poursuivre la négociation avec le notaire de la SCI.

2013/0223 TRAVAUX

- Ecole
 - Fils électriques à réparer
 - Détecteur de fumée à installer
 - Stores salle de classe = devis fourni par EUROALU pour 1 438,32 €

} cantonniers

Le Conseil valide cette fourniture et sa pose.

- TOTEM place de l'Eglise : son coût est réservé au budget (3 730 HT) en attente des indications IGN à donner à SIGNANET pour la signalétique des rues.
- Croix de Pierre : carrefour dangereux ; restaurer la priorité à droite ; 2 panneaux à installer (croix de croisement, changement de priorité) avec clignotant. Voir SIGNANET, budget prévisionnel = 1 500 €.
- Barrières de sécurité le long de la D262 sur 30 ml pour sécuriser le trajet des enfants entre l'Ecole et l'ENP (réclamé par deux mamans) = devis 5 775 € HT. Une solution alternative consiste à relier les enfants par une corde tendue à la main. Il faut aussi demander aux animateurs d'être particulièrement vigilants sur ces 30 m. Par précaution, le budget d'installation de barrières sera inscrit sur la décision modificative du budget 2013.
- Entrée du Bourg : les travaux déjà réalisés sur l'assainissement pluvial se révèlent insuffisants. Il est préférable d'installer sur l'ensemble du trajet, jusqu'à l'embranchement de la VC1, des bordures basses franchissables, avec quelques avaloirs raccordés au réseau ; ces dispositions permettent de créer un espace sécurisé pour les piétons et amélioreront l'esthétique de l'entrée du Bourg ; le coût des travaux est estimé à 39 000 € TTC. Ces travaux seront inscrits sur la décision modificative du budget 2013.
- Guirlandes Tinte : achat de lampes à installer sur la chapelle : 412 €HT. Ce sont les seules guirlandes installées à Tinte, et les LED achetées sont plus économiques et plus durables. Le Conseil valide cet achat.
- Fuite d'eau atelier « Il était une Fois » : problème réglé
- Création d'un site d'information sur les soldats 14/18 du monument aux morts = sans suite
- Remplacement des ordinateurs de l'ENP : on attend le budget 2014
- Nids de poule (route du Cloître) : accélérer la pose d'enrobé à froid
- Panneau « Chemin privé » à Maison Rouge : accord du Conseil sur le devis SIGNANET (430 € HT) ; Le Maire prendra un arrêté pour permettre la verbalisation des contrevenants.

2013/0224 MAISON ROUGE

Les locataires du Centre Equestre ont finalement décidé de ne pas demander l'installation d'un chauffage central et de se contenter d'un poêle à granulés, de bonne qualité. Ils souhaitent que l'effort financier qu'avait accepté la Commune (prise en charge de la moitié du

coût soit 15 000 € / 2 = 7 500 €) soit réparti sur l'achat du poêle à granulés (environ 5 000€) et sur la prise en charge prévue à hauteur de 50 % de la salle de bains, soit environ 2 500 €.

Le Conseil donne son accord à cette "compensation" et valide l'achat d'un poêle à granulés.

Par ailleurs, les désordres constatés sur le manège (drain obturé par des matériaux de mauvaise qualité) seraient apparemment le résultat d'une malfaçon. Le Maire saisira l'Entreprise SIMONNET pour établir les responsabilités et préparer l'intervention des assurances (entreprise et Commune). Le montant d'une éventuelle prise en charge des travaux de réparation (4 574,70 €) sera toutefois provisionné dans la décision modificative du budget 2013.

2013/0225 **CHEMIN MAISON ROUGE**

Le Maire informe le Conseil de la persistance d'une équipe de chasseurs à pénétrer et stationner sur le chemin d'accès de Maison Rouge, qui est du domaine privé de la Commune, et comme tel loué au Centre Equestre.

La Gendarmerie est intervenue, mais n'a pas pu verbaliser car il n'y avait pas de panneau d'interdiction d'accès.

Le Maire a donc fait installer un panneau d'interdiction et prendra l'arrêté Municipal correspondant.

Le Conseil Municipal donne son accord à ces dispositions.

2013/0226 **DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil Municipal donne son accord aux modifications suivantes :

•Budget de la Commune

Fonctionnement / Dépenses

- article 61521 « entretien de terrains »	+ 5 000 €
- article 61523 « entretien de voies et réseaux »	+ 6 000 €
- article 022 « dépenses imprévues »	- 1 000 €
- article 023 « virement à la section d'investissement »	- 10 000 €

Investissement/Dépenses

- article 2313, opération 54 « Maison Rouge »	+ 8 000 €
- article 2188, opération 76 « Ecole »	+ 500 €
- article 2313, opération 87 « Eaux pluviales »	+ 36 800 €
- article 2132, opération 114 « Logt SCI Bourg »	+ 40 000 €
- article 2111, opération 115 « Square »	+ 10 000 €
- article 2121, opération 115 « Square »	+ 3 000 €
- article 2128, opération 115 « Square »	+ 12 000 €
- article 2135, opération 115 « Square »	+ 15 000 €
- article 2152, opération 135 « Signalisation »	+ 200 €
- article 2313, opération 181 « Sécurité routière »	+ 6 600 €
- article 2315, opération 188 « Terrain Carnat »	+ 200 €
- article 2151, opération 195 « Routes »	+ 11 200 €

- article 2313, opération 67 « Salle Varennes »	- 1 500 €
- article 2184, opération 73 « Eglise »	- 1 500 €
- article 2151, opération 74 « Fossés »	- 4 500 €
- article 21578, opération 90 « Embellissement Commune »	- 500 €
- article 2121, opération 94 « Plan vert »	- 500 €
- article 2313, opération 108 « BML »	- 5 000 €
- article 2183, opération 111 « ENP »	- 16 000 €
- article 2151, opération 118 « Chemin jardins bourg »	- 3 500 €
- article 21311, opération 160 « Salle du Conseil »	- 1 500 €
- article 2121, opération 175 « Jardin Hautjeandiot »	- 500 €
- article 2135, opération 180 « Aire de jeux»	- 2 000 €
- article 2188, opération 182 « ELF »	- 1 500 €
- article 2135, opération 186 « Toilettes publiques»	- 3 500 €

Recettes

- article 021 «virement de la section de fonctionnement»	- 10 000 €
- article 1641« emprunt »	+ 111 500 €

•Budget Assainissement

- article 615« entretien et réparations »	+ 100 €
- article 022 « dépenses imprévues »	- 100 €

2013/0227 SIOM

- La recherche d'une nouvelle Directrice du SIOM à été lancée : 8 candidatures ont été retenues dont 4 correspondent bien au profil recherché. Après rencontre avec les candidats, une candidature se dégage en tête du classement, l'objectif étant un recrutement pour le 01/02/2014.

- L'accès des autres Communautés de Communes à la déchetterie est en négociation sur la base de 30 €/habitant

- Les avancements de grade de 4 employés ont été finalisés

- Le nouveau camion benne bi-compartmenté sera livré avant fin 2013

- L'étude de prospective sera remise au stade APS fin janvier (atelier de démantèlement, parkings, nouveaux locaux personnel, ...)

- L'équipement en GPS des véhicules (optimisation des tournées) est prêt... mais attend le feu vert de la Présidente

- Le contrôle budgétaire fait apparaitre une bonne maitrise des charges, qui sont conformes au budget (notamment les frais de personnel).

- Décharge de La Machine : une réunion se tiendra en Préfecture vers le 15/01/2014 pour valider (ou non ?) les propositions d'aménagement.

- Accès déchetterie : les badges ne seront efficaces qu'après mise en place des barrières et un mécanisme de répression des fraudes. Des panneaux d'affichage sont prévus pour limiter l'accès du « public » non usager qui encombre les lieux.

2013/0228 TRANSFERT CONTRATS ENERGIE

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la

coopération intercommunale, et notamment ses articles L.1321-1 et suivants et L.5211-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Monsieur le Maire rappelle que suite à une délibération antérieure du Conseil Municipal, la compétence éclairage public a été transférée au SIEEEN par la Commune,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2005 portant adhésion de la Commune de Sougy-sur-Loire,

Monsieur le Maire expose qu'il convient dans ce contexte de mettre à disposition les biens nécessaire à l'exercice de cette compétence au SIEEEN, à titre gratuit, conformément aux dispositions de la loi susvisée du 12 juillet 1999.

Monsieur le Maire rappelle que la mise à disposition emporte transfert de l'ensemble des droits et obligations afférents aux biens concernés, à l'exception de celui d'aliéner. La propriété des biens demeure en effet du ressort de la Commune.

La mise à disposition, des biens et des éléments de passif affecté doit être réalisée à titre gratuit par le biais d'opérations d'ordre budgétaires.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de transfert des biens figurant au bilan du service, ainsi que des éléments de passif affecté afférents à ces équipements, établi en liaison avec les services du Trésorier, comptable de la collectivité, tel qu'annexé à la présente délibération.

Il précise que ce projet devra être également adopté par le SIEEEN par voie de délibération des instances syndicales et ce dans les mêmes formes.

Les biens mis à disposition dans le cadre de ce transfert de compétence demeurent inscrits à l'actif de la commune, propriétaire, au débit du compte 2423 – Mises à disposition dans le cadre de transfert de compétence.

Monsieur le Maire de la Commune de Sougy-sur-Loire, collectivité remettante, considère qu'il convient de passer les écritures comptables annexées.

Le Conseil Municipal, ouï ce qui précède et après en avoir délibéré,

décide de procéder au transfert de patrimoine du service d'éclairage public SIEEEN, dit qu'il convient de réaliser les écritures d'ordre budgétaires ci-annexées dans le cadre de son budget principal.

2013/0229 JARDIN THERAPEUTIQUE

Le Maire confirme au Conseil que la Communauté de Communes n'a pas la compétence qui lui permettrait de participer au financement du jardin thérapeutique des Sables Roses. De plus, cet établissement est un prolongement de l'Hôpital de la Ville de Decize, ce qui est une autre raison pour que la CCSN ne puisse intervenir. Dans ces conditions, le conseil donne son accord par l'attribution d'une subvention de 500 € à l'Association « Jardin Arts et Soins » pour participer à l'aménagement du jardin thérapeutique évoqué au précédent Conseil. Cette subvention sera soumise à l'approbation du CCAS qui en assurera alors la mise en place sur son budget.

2013/0230 TRAVAUX VOIRIE BOURG 2013

Le Maire rappelle l'article du Journal du Centre du 11/12/2013 qui évoque la rénovation des deux places du Centre Bourg : il fait observer qu'au total les travaux de voirie communale et d'assainissement pluvial ont représenté 192 959 € pour l'exercice 2013 (dont la moitié

financée par la CCSN). A ce montant s'ajouteront les travaux d'enfouissement des lignes à l'Usage prévus en janvier 2014 pour un montant de 43 164 € (financés également par la CCSN).

Ces chiffres montrent bien l'importance accordée par le Conseil au maintien du bon niveau des infrastructures et réseaux divers.

2013/0231 CYBERMECA

Le Maire présente au Conseil les activités de Cyber Meca, société installée sur la zone d'activité de Tinte, et ses perspectives de développement, compte tenu d'investissements importants en cours de réalisation (découpe laser).

Le Conseil confirme qu'il ne peut apporter une aide financière directe à l'entreprise (la compétence économique est déléguée à la CCSN), ce qui n'a d'ailleurs jamais été fait pour une autre entreprise.

La Commune s'efforcera par contre d'apporter une aide indirecte, soit en faisant travailler l'entreprise (ex : aménagement du square), soit en insérant un article dans le journal local.

2013/0232 IAT

Le Maire informe le conseil de sa décision d'attribuer la prime IAT du deuxième semestre dans les mêmes conditions que celles du premier semestre.

2013/0233 ATELIER EVEIL TOUT PETITS

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de la bonne fréquentation de l'atelier d'éveil des tous petits, autour de l'animatrice mise à disposition par le Centre Socio Culturel "Les Platanes".

Un déjeuner a réuni le 11/12 une dizaine d'enfants et huit parents.

Les enfants comme les parents sont heureux de cette rencontre tous les quinze jours : le Conseil décide de reconduire cet atelier pour l'année 2014.

D'autre part, les nouveaux rythmes scolaires (donc le mercredi matin) empêchent les enfants de maternelle de participer à l'atelier d'éveil (mercredi matin également) : le Maire organisera une enquête auprès des parents pour examiner l'opportunité d'un nouvel horaire, le mercredi de 16h30 à 18h30 autour d'un goûter, après la sieste, ...

2013/0234 GENDARMERIE

Le bilan présenté le 11 décembre par la Gendarmerie aux maires fait apparaître, pour la Commune de Sougy, une amélioration dans l'évolution de la délinquance générale (12 atteintes aux biens et aux personnes au lieu de 16 l'an dernier) sauf en matière de cambriolage (4 au lieu de 1).

Un gendarme "réfèrent" a été désigné pour la Commune (Anais Bernard) pour être son correspondant permanent. Par ailleurs, un dispositif de « participation citoyenne » est à l'étude : il consiste à installer une « chaîne de vigilance et de diffusion » améliorant la prévention de proximité et facilitant l'échange d'informations entre la population et les forces

de sécurité.

Le Conseil se montre réservé sur la mise en place de ce dispositif à Sougy-sur-Loire.

Par ailleurs, l'installation de caméras de vidéosurveillance est à l'étude à la Machine et envisagée à Decize.

2013/0235 POSTE RELEVEMENT STATION TRAITEMENT

Les conclusions du rapport de maintenance de la Société HYDRELEC sont favorables : usure normale, huiles correctes, test isolement excellent, automatismes opérationnels, armoires électriques sans dysfonctionnement, disjoncteur et voyants fonctionnent parfaitement.

2013/0236 STATION TRAITEMENT

Le Service de l'Eau a visité la station de traitement le 05/09/13. Le rapport recommande la mise en place d'un comptage des bâchées, la remise en état du débitmètre, ainsi que la mise en place d'un cahier d'exploitation pour noter le relevé des compteurs et les tests : à voir au budget 2014.

2013/0237 TAXE HABITATION

La taxe d'habitation s'étale de moins de 160 € pour 59 foyers à plus de 1000 € pour 15 foyers.

La médiane (qui sépare en deux parties égales les 310 foyers de Sougy) se situe à 375 € et la moyenne à 448 €. On voit que cette répartition est assez nettement "progressive".

2013/0238 AIDE INTERIMAIRE SECRETARIAT DE MAIRIE

La personne qui assure une assistance ponctuelle au secrétariat de la Mairie quatre demi-journées par semaine donne toute satisfaction. Sa présence permet à la secrétaire de Mairie d'apurer les dossiers – complexes – de récupération des créances : au total le coût de cette prestation au 31/12/13 sera de 1 840,79 € et les sommes refacturées s'élèveront à 63 748 €. Il reste encore deux ou trois dossiers à apurer, qui nécessiteront sans doute une prolongation de quelques ½ journées de cette intervention en janvier 2014.

2013/0239 TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal décide de maintenir la Taxe d'Aménagement à son niveau actuel (1,5 %).

2013/0240 ETABLISSEMENT NUMERIQUE PAYS / BIBLIOTHEQUE

A ce jour, l'animatrice de la cyberbase a formé 232 personnes depuis 2007.

Un contact a été pris avec l'animatrice des Kiosques Numériques au Conseil Général pour assurer des fonctions « multimédias » (par petits groupes de 6 au minimum).

Les activités périscolaires avec les enfants de l'Ecole se déroulent sans problème, autour de

jeux ludo-éducatifs.

Le Conseil Général a offert 4 tablettes pour développer auprès des lecteurs l'utilisation du numérique. Elles permettront de faire une démonstration auprès des lecteurs qui pourront les emprunter (contre caution). Cette décision a été prise en faveur de la bibliothèque de Sougy, perçue comme établissement pilote en raison de son dynamisme...

A noter par ailleurs que l'exposition sur les Gaulois a rencontré un certain succès. L'expérience semble donc à renouveler (malgré le coût de l'assurance...).

2013/0241 PLU INTERCOMMUNAL

Le Maire expose les dispositions nouvelles arrêtées dans la loi ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové) qui prévoit une compétence obligatoire à l'intercommunalité pour les PLU, qui deviendraient automatiquement des « PLUI ».

Cette disposition est très dangereuse pour les petites communes rurales, qui perdraient la maîtrise de leur foncier et de leur développement en matière de logements et d'infrastructures, et donc de l'harmonie du paysage et de l'environnement de leur Communauté, ce qui fait leur attractivité principale.

Elles pourraient ainsi se voir imposer des « programmes » urbains pas forcément bienvenus.

On y voit bien le dessin soi-disant « modernisateur » d'une « élite » parisienne politico-bureaucratique, qui souhaite réduire le poids « politique » des zones rurales et vider les Communes de leurs habitants traditionnels (pression sur les écoles rurales, réduction drastique récente du FNADT...) au profit des grandes agglomérations. Un amendement du Sénat a heureusement introduit une minorité de blocage au sein des intercommunalités (25 % des communes représentant au moins 10 % de la population) qui pourra s'opposer au transfert de la compétence PLU.

En attendant le Maire informe le Conseil de sa signature le 14/10/13 de la pétition en ligne proposée sur le site des Maires Ruraux, pour « la libre administration des collectivités, contre les PLUI obligatoires ».

2013/0242 DELEGUES CCSN

Le Préfet a pris l'arrêté donnant la composition des délégués au Conseil Communautaire de la CCSN après les prochaines Elections Municipales.

Les 25 délégués seront répartis comme suit : Decize : 12, Lucenay les Aix : 4, Cossaye : 3, Sougy-sur-Loire : 2 et les 4 autres communes : 1 délégué.

A noter que la ville de Decize, majoritaire en habitants, a accepté de ne pas avoir seule la majorité des sièges.

2013/0243 SOUGY ECOUTE

Les points relevés lors de la réunion de « Sougy Ecoute » sont les suivants :

- priorité à droite à la Croix de Pierre (évoqué dans les travaux)
- accès Maison Rouge : voir ci-dessus
- servitude pour l'étang de Rosières : à introduire dans le futur bail du Centre Equestre
- entrée du Bourg : repose urgente du coussin berlinois pour limiter la vitesse (accélérer

la rencontre des deux assureurs)

- assainissement pluvial entrée Bourg : sujet évoqué plus haut en travaux
- assainissement Hautjeandiot : à voir... mais c'est le bon entretien des fossés qui est la solution...

2013/0244 **PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS**

Le Contrat de Territoire Commun au Pays Nevers Sud Nivernais et à la Communauté d'Agglomération de Nevers a fait l'objet d'une évaluation finale « partagée » à l'occasion d'Ateliers de concertation auxquels a participé le Maire.

Les « finalités » du projet de territoire ont été confirmées (cohésion économique, sociale et territoriale ; reconnaissance interne ; lisibilité externe) ainsi que les « valeurs » (Solidarité, Innovation, Qualité, Dynamisme) autour de 5 axes statistiques (développement économique ; tourisme/culture/environnement ; emplois/enseignement supérieur ; services à la population ; animation et ingénierie du contrat de territoire).

Une liste des opérations à conduire dans chaque axe a été également établie.

2013/0245 **CCSN**

- Un nouvel occupant (actuellement à Saint-Léger-des-Vignes) d'une parcelle de 2 500 m² est en négociation pour une installation éventuelle

- Jonction III : l'APD a fait l'objet d'une identification détaillée permettant à l'architecte et aux BET de travailler ; le SIEEEN a validé les dispositions en matière d'éclairage public ; des sondages complémentaires seront exécutés pour optimiser les fondations de la grande Halle (à réduire)

- Sables Roses / jardin thérapeutique : la CCSN a confirmé sa non compétence pour intervenir (sujet évoqué plus haut)

- Vélos : des problèmes sont apparus avec leur exploitant ; il lui sera demandé soit de les acheter, soit de les rendre à la CCSN qui les a mis à sa disposition gracieusement

- OTD : discussions en cours avec la responsable pour identifier et mettre en forme des « produits » touristiques complets (packaging)

- Etang de Cossaye : il a été vendu 6 800 € de cartes de pêche (pour environ 4 000 € de frais d'empeusement) ; il faut réfléchir à des animations à proposer pour retenir les pêcheurs et leurs familles (jeux, vélos, ping-pong...)

- Equipe paysagère : elle sera mise à disposition de la Commune pour étudier l'aménagement du square du Centre Bourg et encadrer les travaux de réalisation (plantations, mobilier urbain, ...)

- Four à Chaux : le projet de cogénération / serres / pellets / continue à avancer et pourrait voir démarrer des études en 2014, pour un démarrage des activités fin 2016 ; les fouilles archéologiques seront contournées ; le plan de financement (80 % privé) est crédible ; les retombées (taxes, réseaux, taxes terrains, taxes valeur ajoutée) seront significatives.

2013/0246 **TARIF SALLE COMMUNALE**

Le Conseil donne son accord pour ramener de 150 € à 100 € la location de la salle des

Varennes, compte tenu de son mauvais état ; cette mesure n'est valable que jusqu'à la fin de la mandature et uniquement pour les habitants de la Commune.

DECISIONS DIVERSES

- Bas-côté VC1 à la Pourette : voir TRACYL pour le raccordement avec l'enrobé
- S^{te} Barbe : remerciements adressés par le Maire au Commandant Rossignol
- Chasse BSS : elle reviendra finalement en 2014 à l'Association de chasse communale
- Equipe cantonniers : elle sera limitée à deux employés temps plein après le départ à la retraite de S. Chemineau (donc pas de recrutement à prévoir)
- Amicale Sougy Rando Tourisme : pas de réaction au courrier du maire du 21 octobre 2013 donnant accord à la réouverture du chemin rural n°6
- La CAF a accordé à la Commune 800 € pour l'achat de matériel pour l'Atelier d'Eveil RAM et 1480 € au titre du fonctionnement de l'atelier.
- Bulletin infos : distribué dans les boîtes aux lettres
- Candidature M. Foulé : sans suite
- Divagation des animaux : la capture et la prise en charge des animaux incombe à la Commune (identification et frais de garde au propriétaire)
- Site du monument aux morts (histoires des soldats 14/18) : pas de suite à donner
- Locaux CMC : éventualité d'une utilisation par une entreprise de Nevers
- Vœux du Maire 2014 : ils auront lieu à la Salle Récréative le samedi 18 janvier à 11h00
- Relai routier : la licence IV a été communiquée par le service des Douanes. Mais pas de réponse au courrier du Maire au Conseiller Général pour une aide éventuelle à l'aménagement du parking
- Blason de la Commune : pas de suite à donner
- Remerciements au Conseil reçus pour ses aides financières à :
 - Restaurants du Cœur (CCAS)
 - Prévention Routière
 - Canoë-kayac
 - Fondation du Patrimoine
- Show vision (Jean Ferrat) : pas de suite à donner
- Radar pédagogique : on verra au budget 2014
- Cérémonie de citoyenneté (cartes d'électeur 18 ans) : on ne l'a jamais fait... donc pas cette année électorale !
- Dynamic Danse : changement complet du bureau après démission du précédent. La nouvelle Présidente est Mme Loret
- Surendettement de Mme Beguin : désormais sans objet
- IQCL : le Maire a demandé au Trésor public une réunion de travail sur les comptes retenus. M. Bossu doit organiser une réunion début 2014
- Formation aux premiers secours : à relancer en 2014 (Associations), voir avec Mlle Marcel
- Survol HELIRFIRST : un survol d'hélicoptères a été autorisé par la Préfecture pour prendre des photos aériennes au-dessus des Communes longeant la Loire (plus de 150 m d'altitude et 300 m au-dessus des agglomérations)
- Certificat produits phytosanitaires : Jean Escribano a fait le stage nécessaire
- Emploi d'Avenir : le Pays Nivernais Morvan (90 contrats en un an) est en avance sur l'objectif...

- CCAS : 99 anciens recevront un colis alors que 27 ont préféré le repas annuel. Le CCAS a donné 200 € au Centre Socio Culturel de Decize pour son repas de fin d'année
- Achat terrain Carnat : il a été finalisé chez le notaire (dont les frais représentent le triple de la transaction...)
- Transports scolaires SITS Decize : seuls 2 élèves de Sougy les empruntent
- Ecole : récupération des congés de Toussaint : elle se fera le mercredi 11 juin (après-midi), après la demi-journée du mercredi 11 novembre (après-midi)
- Tables et bancs prêtés à Fleury-sur-Loire : ils sont revenus !
- Fonds compensation TVA : 38 623 € remboursés par la Préfecture
- Suite réunion Sénateur G. Gorce 18/10 Decize : dossier subvention ELODIE envoyé
- Enquête TAP / garderie / accueil collectif de la Préfecture : le Maire a répondu
- CDGFPT : arrêt des prélèvements automatiques des cotisations, qui seront comme auparavant, mandatées par la Commune en même temps que les autres charges sociales.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 00.

Délibérations numérotées 2013/0215 à 2013/0246

Mr GAUTHERON François

Mr DAIGNOT Bernard

Mr DESMARD Olivier

Mme ROUGET Nathalie

Mme PICARD Sylvie

Mr OYON Jean-Louis

Mlle BLASZCZYK Josiane

Mr ROBIN Jean-Luc

Mme BLOT Séverine

Mr MILLEROT Emmanuel